

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS				
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus		
CAHORS — D.	6 25	11 14	6 30	PARIS — D.	2 20	3 50	7 43	CAHORS — D.	4 42	11 11	5 25	TOULOUSE D.	5 40	9 14	2 30	PARIS — D.	8 30	11 30	5 10
Mercure	6 45	11 26	6 19	— Express	8	9 50	7 43	Sept-Ponts	4 53	11 11	5 37	CAHORS — D.	7 48	11 41	5 18	CAHORS — D.	7 45	11 30	5 10
Parnac	7 3	1 34	6 24	BORDEAUX	5 45	3 15	15	Cieureac	5 11	11 29	5 57	BORDEAUX	8	12 4	5 28	CAPDENAC D.	7 55	11 54	5 21
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	M-Libos — D.	8 40	3 10	9 15	Lalbenque	5 20	11 39	6 11	VERS	8 11	12 23	5 38	Toirac	8 10	12 18	5 34
Duravel	7 31	1 59	6 58	Fuhal	8 48	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 52	6 25	Saint-Géry	8 18	12 38	5 44	Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Puy-l'Évêque	7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19	Borredon	5 45	12 6	6 42	Conduché	8 34	1 5	6 6	Cajarc	8 31	12 52	5 59
Soturac-Touzac	8 6	2 29	7 32	Duravel	9 10	3 39	9 28	Caussade	5 55	12 16	6 56	St-Cirq, halte	8 42	1 14	6 6	Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
Fuhal	8 13	2 35	7 39	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 37	Réalville	6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19	St-Cirq, halte	9 3	1 36	6 31
M-Libos — A.	8 13	2 35	7 39	Castelfranc	9 34	4 3	9 52	Albias	6 13	12 34	7 18	Cajarc	9 17	2 10	6 41	Conduché	9 11	1 55	6 38
BORDEAUX	3 51	8 11	4 43	Luzoch	9 47	4 16	10 5	Montauban	6 22	12 43	7 28	Montbrun, bal.	9 33	2 24	6 51	Saint-Géry	9 25	2 22	6 55
PARIS — A.	11 46	4 37	2 48	Parnac	9 57	4 26	10 15	BORDEAUX	10 40	6 05	7 45	Toirac	9 44	2 45	7 1	Vers	9 34	2 35	7 3
(*) Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.				Mercure	10 9	4 38	10 26	TOULOUSE A.	8 46	3 55	8 57	CAPDENAC A.	10 12	3 27	7 27	CAHORS — A.	9 44	2 56	7 12
				CAHORS — A.	10 25	4 56	10 43					PARIS — A.	11 46	4 37	2 48	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31

NOUVELLES POLITIQUES

Les ministres se sont réunis samedi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ils ont décidé que le centenaire de 1789 sera l'objet d'une fête qui sera célébrée en dehors de l'Exposition.

Le ministre de la guerre a informé ses collègues que les dépenses complètes de la mobilisation du 17^e corps d'armée ont été arrêtées et qu'elles s'élèvent à environ 5 millions. Elles sont donc ainsi inférieures de deux millions aux crédits accordés à cet effet par la Chambre.

M. Barbe, ministre de l'agriculture, a présenté à la signature de M. Jules Grévy un décret relatif à la réorganisation de l'administration des forêts. Ce décret comporte la suppression de trois inspecteurs généraux, de trois conservateurs et, par voie d'extinction, de quinze inspecteurs. La plus grande partie des économies réalisées par cette mesure, sera employée à relever le traitement des agents subalternes.

Le général Ferron a fait signer divers décrets concernant treize généraux de brigade, dix colonels, dix lieutenant-colonels et vingt-quatre chefs de bataillon.

Sur la proposition de M. Spuller, ministre de l'instruction publique, M. Georges Morel, inspecteur de l'Académie de Paris, est nommé directeur de l'enseignement secondaire, en remplacement de M. Zévort.

Le président de la République a signé, sur la proposition de M. Mazeau, ministre de la justice, un décret, nommant conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement du général Caffarel, le général de St-Germain, sous-chef d'état-major au ministère de la guerre.

Sont nommés généraux de brigade, les colonels dont les noms suivent :

MM. Gérard, du 16^e d'infanterie ; Thomas, du 110^e d'infanterie ; de Laforest, du 6^e d'infanterie ; Boitar, du 3^e tirailleurs algériens ; de Tissonnière, du 23^e d'infanterie ; Saget, du 34^e régiment d'artillerie ; de Lavalette, du 30^e régiment d'artil-

lerie ; Fleury, du 4^e régiment du génie ; de Lantivy, chef d'état-major au 9^e corps ; Dombrot, commandant la 5^e brigade de cuirassiers ; Rothwiler, commandant la 5^e brigade de dragons, au camp de Châlons ; Grosjean, commandant la brigade de cavalerie du 2^e corps ; Caillard, sous-directeur de l'infanterie, au ministère de la guerre.

L'amiral Jauréguiberry. — La République vient de perdre un serviteur dévoué et la France un de ses plus glorieux soldats. M. le vice-amiral Jauréguiberry est mort vendredi matin, à l'âge de soixante-douze ans.

Jamais officier général n'eut plus beaux états de service. Entré dans la marine à 15 ans, il n'a cessé pendant toute sa vie de servir avec une haute distinction son pays. Aspirant en 1834, enseigne en 1839, lieutenant de vaisseau en 1845, capitaine de frégate en 1856, capitaine de vaisseau en 1860, il était contre-amiral quand éclata la guerre franco-allemande. Après avoir pris part au blocus de la Jade, il fut appelé à servir sous le général Chanzy dans l'armée de la Loire. Sa brillante conduite à Coulmiers et à Patay le désignait bientôt au commandement en chef du 16^e corps ; le 9 décembre, le gouvernement de la défense nationale l'élevait à la dignité de vice-amiral.

On sait le rôle important qu'il joua lors de la bataille du Mans. Son énergie, sa vigueur, son entrain obtinrent des succès aussi satisfaisants que possible. C'est à lui que Chanzy télégraphiait après la perte de l'importante position de la Tuilerie :

« La situation est grave, nous ne pouvons nous en tirer que par une offensive vigoureuse, dès ce matin, et le plutôt possible. Je compte pour cela entièrement sur votre vigueur.

« Au jour, vos troupes se reconnaîtront et reprendront confiance ; tout peut être sauvé. »

Cet espoir ne fut point, hélas, réalisé, et que ces deux lignes : « Je suis désolé d'être obligé de dire qu'une prompte retraite me paraît impérieusement commandée » durent coûter à ce brave soldat !

Mort de M. Filippini. — Saïgon, 23 octobre.

M. Filippini, gouverneur de la Cochinchine, est mort hier, à huit heures quarante-cinq. Sa maladie

inquiète, qu'il fallait un poignet de fer pour diriger.

L'expression à la fois fine, intelligente, et surtout hautaine de la physionomie expressive et caractérisée de ce jeune homme, dénotait chez lui une précoce expérience de la vie et une intelligence fort au-dessus de son âge.

Il ressemblait beaucoup à sa mère, dont il était adoré et pour laquelle il éprouvait une tendresse à toute épreuve.

La troupe, guidée par les guerriers comanches, continua à marcher jusque vers onze heures du matin.

A ce moment, la chaleur commençant à devenir insupportable, un des guerriers, après avoir soigneusement exploré le terrain sur lequel on se trouvait, commanda la halte.

On était alors dans un endroit des mieux choisis pour y camper.

C'était une large clairière, dans un bois fort touffu, et traversée par un clair ruisseau, dont les eaux cristallines s'enfuyaient, en jasant sur un lit de cailloux, sous les nénuphars et les glaïeuls.

Ce ruisseau sortait, ou du moins semblait sourdre, à travers les fissures d'un immense chaos de rochers entassés sans ordre apparent et formant une petite colline aux pentes abruptes et convertie de lichens et de pariétaires.

Dès que la halte avait été décidée, les peones s'étaient empressés de dresser une tente de coutil, rayé bleu et blanc, pour abriter les voyageurs.

De leur côté, les chasseurs avaient, à une distance respectueuse de la tente, allumé un grand feu, destiné à faire cuire leur second repas du matin.

s'est compliquée d'une fièvre pernicieuse.

M^{me} Filippini, qui avait tenu à accompagner son mari, supporte avec le plus grand courage ce coup affreux.

M. Bihourd, résident général au Tonkin et le roi Norodom, ont envoyé à la veuve du gouverneur leurs douloureuses condoléances.

D'après le même journal, M. Barbe, ministre de l'agriculture, serait candidat au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine.

Manifestations Boulangistes. — Clermont-Ferrand, 23 octobre.

Hier soir, à l'occasion de la retraite en musique du samedi, une manifestation a été organisée devant le quartier général par plusieurs centaines de personnes, qui ont crié à tue-tête : « Vive Boulanger ! »

Nous recevons les détails complémentaires qui suivent sur la manifestation boulangiste de Clermont :

Une foule énorme a accompagné de la place de Jaudé jusqu'à la caserne du 16^e d'artillerie, la retraite aux flambeaux donnée hier soir par la musique militaire de l'école.

On appréhendait une grande manifestation boulangiste, au passage de la retraite devant le quartier général. Fort heureusement, tout s'est borné à quelques acclamations, poussées par deux ou trois cents gamins ou marchands de journaux qui ont défilé, bras dessus bras dessous, sous les fenêtres de la division, en criant : « Vive Boulanger ! Vive Ernest ! A bas Ferron ! Plus d'arrêts ! etc. »

Quelques-uns portaient des torches qu'ils agitaient devant la sentinelle. Les agents de police laissaient faire.

Avant de se séparer, les manifestants ont formé un cercle, et une vingtaine d'entre eux ont chanté la *Marseillaise*, tandis que le reste de la bande demandait Boulanger sur l'air des *Lampions*.

Les curieux, dont le nombre peut être évalué à trois ou quatre mille, occupaient tout le Cours. La fontaine d'Amboise disparaissait sous une grappe humaine. Il y avait un peu de tout dans cette foule, qui s'était massée là pour rire et s'amuser un peu aux dépens des jeunes Boulangistes ; petits employés, ouvriers en rupture d'atelier, réservistes, négociants, femmes et enfants, officiers en civil.

Quant aux guerriers comanches, ils s'étaient contentés d'entraver leurs chevaux, de leur ôter le mors, et d'étaler devant eux, sur un zarapé, leur provende de maïs et de pois grimpants.

Puis ils avaient retiré quelques vivres grossiers de leur sac à la médecine, s'étaient accroupis sur l'herbe et avaient commencé silencieusement leur déjeuner.

Les chasseurs, sauf les préparatifs plus compliqués de leur repas, avaient à peu près agi de même.

Seulement, ils avaient placé une sentinelle destinée à veiller au salut général.

Dans certaines parties du Mexique, ainsi que dans l'Apacheria ou territoire indien, la chaleur prend une intensité telle, de onze heures du matin à trois heures de l'après-dîner, que ce serait s'exposer à de sérieux dangers et même à la mort bien souvent, que de braver les rayons incandescents du soleil.

De la lave en ébullition semble tomber du ciel. La terre elle-même, pâmée de chaleur, se gerce, se fend, et devient si brûlante, que le pied, même fortement chaussé, ne peut s'y appuyer.

Les Mexicains des villes, pendant ces cinq heures, ferment portes et fenêtres, abandonnent tout commerce, et se retirent au fond de leurs appartements, où ils font la *siesta*, c'est-à-dire où ils dorment.

Les villes deviennent alors de vastes solitudes. Aucun bruit ne se fait entendre, aucun mouvement ne se révèle ; la vie de toute la population est comme suspendue subitement.

On se croirait dans ces cités des mille et une nuits, qu'un méchant enchanteur a frappées de sa

baguette, et changées temporairement en nécropoles fantastiques.

Au désert, les chasseurs et les voyageurs font halte, sous le couvert, au bord des ruisseaux ou des rivières pour trouver un peu d'ombre et de fraîcheur.

Ils attendent, sous ces abris, que le soleil soit descendu et ait accompli les deux tiers de sa course avant de reprendre leur marche.

Bientôt tous les membres de la petite troupe furent endormis, sauf la sentinelle, couchée au milieu d'un buisson et qui, du regard, interrogeait la solitude, tandis que son oreille, ouverte à tous les bruits de la savane, les analysait pour s'en rendre compte et s'assurer qu'ils étaient naturels, et ne renfermaient aucune menace de danger.

Sous la tente, la dame, après avoir mangé du bout des lèvres quelques friandises conservées que lui avait présentées sa camériste, s'était, ainsi que celle-ci, laissée aller au sommeil.

Le jeune homme avait semblé l'imiter.

Mais dès que le souffle régulier de leur respiration lui avait révélé la réalité de leur sommeil, il avait ouvert les yeux, s'était levé, avait jeté sa carabine en bandoulière, s'était dirigé à pas de loup vers un rideau de la tente, l'avait soulevé, s'était glissé dans l'interstice et avait laissé doucement le rideau retomber derrière lui.

Et suivi pas à pas par un magnifique molosse, haut comme un lion, à l'œil de feu, aux longs poils soyeux, tacheté de noir, de blanc et de fauve, dont nous avons oublié de parler, oubli dont nous nous excusons, et qui, bien que couché nonchalamment aux pieds de sa maîtresse, avait surveillé les mouvements de l'enfant avec un regard d'une expression presque humaine, et avait avec lui bondi au milieu de la clairière.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

50 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

IV

COMMENT ARMAND DE VALENFLEURS PARTIT EN CHASSE AVEC SON CHIEN DARDAR, ET QUELLE DÉCOUVERTE IL FIT DANS LA SAVANE, AU PIED D'UN ROCHER.

Elle maniait son cheval, magnifique mustang des prairies, avec une habileté remarquable.

A sa gauche se tenait sa camériste, à peu près du même âge qu'elle, fort jolie, avec une physionomie mutine et espiègle.

Cette camériste était à peu près vêtue comme sa maîtresse, mais moins richement et elle ne portait pas d'armes.

A la droite de la dame venait un enfant, son fils âgé de treize ans à peine, mais en paraissant quatre ou cinq de plus, à cause du développement extraordinaire de sa taille, de la vigueur et de l'adresse qu'il déployait à la moindre occasion, soit pour franchir un obstacle, soit pour maintenir son cheval, animal plein de feu et d'humeur

» Ajoutons que le protocole, une fois signé par l'Angleterre et la France, sera soumis à l'adhésion et ratification des autres puissances. »

On lit dans la *France* :

Il est question depuis quelques jours, d'un arrêté d'expulsion du territoire français qui serait pris contre un prince de la famille Bonaparte qui aurait été bien volontairement l'objet d'une manifestation en Corse, il y a quelques jours.

Nous ignorons encore la décision qui a été prise par le conseil des ministres.

Le discours prononcé à Toulon par M. Clémenceau, est jugé très sévèrement non pas seulement par les opportunistes, mais aussi par les radicaux du groupe Muret et Sigismond Lacroix. Ces derniers ne lui reprochent pas seulement d'avoir présenté d'une façon incomplète les revendications du parti radical, mais de s'être, par avance, posé en adversaire de tous les cabinets qui ne lui accordaient pas l'intégralité des réformes qu'il réclame. C'est là, ajoutent les amis de M. Muret, de la politique du tout ou rien, qui ne peut que profiter aux ennemis de la République ; quant à nous, tout en souhaitant que le gouvernement nous fasse la plus large part possible dans ses projets, nous sommes disposés à tenir compte de toutes les réformes dont il prendra l'initiative, et pour le reste nous comptons sur le temps et sur la pression de l'opinion publique. Il est vrai que le gouvernement de Muret ne brigue pas de portefeuilles, ce qui n'est pas tout à fait le cas de M. Clémenceau et de ses lieutenants.

La fabrication du fusil Lebel. — Le ministre de la guerre se préoccupe de donner une activité encore plus grande à la fabrication des fusils Lebel. Dans ce but, il examine déjà la question de savoir s'il ne convient pas de suspendre provisoirement la réorganisation de l'armement des troupes de l'artillerie, pour lequel l'ancien ministre avait décidé la substitution du revolver au mousqueton.

Cette transformation, en effet, obligerait à la fabrication de 70,000 revolvers, sans compter les revolvers supplémentaires pour la cavalerie et les dix-huit régiments régionaux d'infanterie. Or, elle est controversée; et, dans l'inspection générale qui vient d'avoir lieu, la plupart des chefs de corps s'y sont montrés hostiles. De plus, cette transformation engagerait une dépense considérable et surchargerait sans utilité réelle le travail des manufactures d'armes.

Il est donc à peu près certain que celles-ci vont être invitées à se consacrer entièrement, jusqu'à nouvel ordre, avec tout leur personnel et leur outillage, à la fabrication exclusive et incessante du nouveau fusil. Les troupes de nouvelle création recevraient les revolvers précédemment distribués à l'artillerie.

Châlons, 23 octobre.

La transformation de l'armement de nos troupes, cantonnées dans les régions frontalières, continue avec la plus grande activité. La substitution de l'arme modèle 1886 au fusil Gras, commencée par le 7^e corps d'armée (28^e brigade), est continuée par le 6^e corps d'armée (21^e brigade), et se poursuivra encore jusqu'à transformation complète de l'arme dans le corps entier.

L'armement du 1^{er} corps suivra.

L'incendie de l'Opéra-Comique

Le rapport sur la catastrophe de l'Opéra-Comique vient de paraître dans le *XIX^e Siècle* et engage fortement la responsabilité de M. Carvalho et des complices de service. Quant au public, les causes qui ont ralenti la sortie et permis au fléau de nombreuses victimes parmi lui, sont au nombre de quatre : Premièrement, M. Carvalho n'avait pas donné à son personnel l'organisation que réclamait l'éventualité d'un incendie; secondement, il avait sans droit, et contrairement aux prescriptions administratives, distrait de l'usage public l'escalier Marquier et n'avait même pas pris les précautions indispensables pour le rendre praticable en cas de sinistre.

Le concierge Balland, en oubliant d'ouvrir la porte de cet escalier, a aggravé les conséquences de la faute commise par le directeur. Troisièmement; M. Carvalho ne faisait pas ouvrir habituellement, ainsi qu'il lui était enjoint par les ordonnances, toutes les portes du théâtre. Et, le jour de l'incendie, par suite de la négligence de Lecointe, la porte de la rue Marivaux n'a pas été ouverte, même le sinistre déclaré. Quatrièmement, M. Carvalho avait, malgré les ordres réitérés de la préfecture de police, établi et maintenu devant une porte un tambour qui entravait la circulation. L'architecte Archambault encourt de ce même chef une part de responsabilité.

D'autre part, si l'incendie a fait des victimes dans le personnel du théâtre, c'est parce que M. Carvalho faisait ou laissait assujettir à demeure contre les murs les portes de fer, ouvrant ainsi aux flammes et à la fumée le chemin des bâtiments de service. En ce qui concerne spécialement les danseuses, outre les causes ci-dessus énumérées, leur mort est due à une faute commune d'Archambault et de Carvalho; le premier ayant fait poser le grillage qui barrait l'accès de l'entablement, le second n'ayant pas veillé à ce que les mesures ordonnées par l'autorité fussent exécutées de manière à en

assurer l'effet. Voilà qui va donner au procès de l'Opéra comique un grand retentissement et une portée inaccoutumée.

Crémation. — Une première expérience a été faite, hier, dans un des fours crématoires construits au cimetière du Père-Lachaise.

Un cadavre a été inciné en deux heures et a produit quatre kilogrammes de cendres.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Par décret du 29 septembre, M. Pihier, chargé du service des chemins de fer de l'Etat, en résidence à Cahors, a été nommé ingénieur en chef de deuxième classe au corps des ponts et chaussées.

Nominations militaires. — Par décret du 21 octobre, M. Dorand (Philippe-Charles-Edouard), chef de bataillon au 7^e régiment d'infanterie, est nommé lieutenant-Colonel. — Affecté au 18^e régiment.

M. Méric de Bellefond (Marie-Roger-Henri-Alix), chef de bataillon d'infanterie breveté hors cadres (service d'état-major), est nommé major, en remplacement de M. Durand, promu. — affecté au 7^e régiment.

Ecole de Saint-Cyr. — Nous relevons dans la liste des jeunes gens admis à l'école de Saint-Cyr les noms de deux de nos compatriotes : M. Dufour, fils du directeur de la Ferme-Ecole du Montat et M. Sers, de Douelle.

Avis. — Un très grand nombre de propriétaires d'animaux requis pour l'expérience de mobilisation se présentent journellement aux bureaux de la sous-intendance, du recrutement et de l'état-major du corps d'armée, pour réclamer le remboursement des brides et licous qui ne leur ont pas été restitués au moment de la remise des animaux requis.

Les règlements n'ont pas prévu le remboursement des brides et licous. La question de l'indemnité à allouer, en cas de perte de ces objets, a été remis au ministre par le commandement.

Cette réponse sera communiquée aux intéressés par la voie des journaux. Il ne peut donc être donné actuellement aucune suite aux réclamations formulées à ce sujet.

Nouvelles militaires. — On sait qu'en temps de guerre, chaque soldat est muni d'une petite plaque en maillechort sur laquelle est gravée son nom et son numéro matricule afin qu'on puisse, à un moment donné, constater son identité, surtout s'il est tué ou blessé. Désormais les plaques qui, pour la réserve et l'armée territoriale, étaient conservées par les bureaux de recrutement dans le livret matricule du titulaire; le cordon sera enroulé autour de la couverture du livret et la plaque maintenue à l'intérieur.

De cette façon, les plaques seront adressées au corps en même temps que les livrets.

Inspection des viandes de boucherie. — M. Pagès, vétérinaire-inspecteur des viandes de boucherie, a fait, samedi, son inspection hebdomadaire à l'abattoir et chez les bouchers de notre ville. Nous sommes heureux d'avoir à constater que M. le commissaire de police, qui accompagnait M. Pagès, n'a eu à dresser aucun procès-verbal. Toutes les viandes ont été reconnues saines et de bonne qualité.

Exposition de Toulouse.

Parmi les lauréats de l'Exposition universelle de Toulouse, nous relevons les noms suivants de nos compatriotes :

Hors concours. — M. Stanislas Boutet, distillateur-liqueuriste à Cahors, (crème de noix). — MM. Bruel et fils, de Souillac (huile de noix, coirs noirs et fauves).

Médailles d'or. — M. A. Castanet, lithographe à Cahors (travaux lithographiques, plan de la ville de Cahors, réédition d'une carte du Lot). — M. J. Girma, libraire-éditeur, à Cahors (*Histoire du Quercy*). — M. Picaut, à Souillac (tapisseries pour ameublement).

Médailles d'argent. — M. Delpérier imprimeur à Cahors (publications locales éditées par la librairie Girma). — M. Vernhes, négociant à Albas (vins de la côte du Lot). — M. Joffreau, négociant à Albas (vins de la côte du Lot). — M. Rougier, à Gramat (liqueurs). — M^{me} Rose Lespinasse, veuve Chasseaury, ouvrière de la maison Picaut, à Souillac (tapisseries).

Médailles de bronze. — M. Bonafous, à Cajarc (produits métallurgiques). — M. Lugan, à Frayssinet-le-Gélat (liqueurs).

Prolongation de l'Exposition de Toulouse. — L'Exposition de Tou-

louse est encore ouverte jusqu'au 31 octobre, et la foule des visiteurs augmente de jour en jour. Dimanche dernier, les recettes se sont élevées à 4,452 francs, ce qui correspond à près de dix mille entrées payantes. Le prix de l'entrée est définitivement fixé à 50 centimes pour tous les jours, à partir de dimanche 23 courant.

Le Gaz à Cahors. — Nous nous associons aux justes observations du correspondant cadurcien de la *Dépêche* au sujet du gaz, qui finira par faire regretter chez nous le reverbère :

« Nous avons décidément raison de dire, tout récemment, que l'application de certaines clauses du nouveau traité intervenu entre la ville de Cahors et la compagnie de l'ozine à gaz aurait pour effet de mécontenter un grand nombre de nos concitoyens. Un des mécontents nous adresse les observations suivantes :

« Depuis quelques jours, la compagnie qui a pris possession de l'usine à gaz de notre ville, a mis à exécution une des nouvelles clauses du cahier des charges, celle naturellement qui est à son avantage et qui l'autorise à éteindre, à partir de minuit, la moitié des becs de gaz qui éclairaient nos rues, places et boulevards.

« La *Dépêche* a déjà dit qu'un grand nombre d'habitants protestaient contre cette mesure qui fait que des rues entières, déjà assez obscures par suite du petit nombre de leurs becs de gaz, se trouvent maintenant plongées dans l'obscurité la plus profonde. Exemple : la Chartreuse, la place du Marché, etc.

« Mais cette fâcheuse mesure est encore bien plus frappante les jours de représentation théâtrale. Ainsi, mercredi dernier, nous sommes sortis du théâtre à minuit et demie; bien entendu, la moitié des becs de gaz, peut-être même les trois quarts (nous ne savons au juste et personne ne peut le savoir si ce n'est le directeur de l'usine), étaient éteints. Les spectateurs, assez nombreux, étaient indignés. — Mais c'est absurde, disait l'un, on n'y voit rien. — Maintenant, disait un autre, c'est l'heure où les voleurs opèrent, courons vite chez nous. Et ce disant, l'un mettait les pieds dans un cloaque, où il entrait jusqu'à la cheville, et l'autre s'enfonçait dans un tas d'ordure qui lui montait jusqu'aux genoux.

« Ce n'est pas tout, nous avons vu mieux encore : Dans une des rues les plus fréquentées de la ville, rue naturellement obscure puisque le seul bec, qui se trouve au milieu, avait été éteint, un individu, profitant de ce qu'il ne pouvait être reconnu, s'était campé au milieu de la chaussée et satisfaisait un besoin naturel; sur ces entrefaites, passent un monsieur et une dame sortant du spectacle; l'individu en question, sans se déranger autrement que cela, fait un demi-tour à gauche et continue à... se soulager.

« C'est très commode, comme on le voit, aussi nous ne doutons pas que l'exemple en soit suivi, et nous ne serions nullement surpris, un de ces soirs, en rentrant chez nous, de trouver de nombreuses personnes se soulageant en plein boulevard ou de recevoir sur la tête le résultat d'un de ces soulagements.

« Réellement, la mesure en question est tout à fait fâcheuse et, s'il en est temps encore, nous engageons les auteurs du traité à le retoucher, car il en a besoin ».

Sabadel. — M. Bouyou, gendarme dans les Alpes-Maritimes, a été nommé gendarme à Sabadel, en remplacement de M. Delmas, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cornac. — Dimanche, le hameau de Cornac était en deuil. Un cortège nombreux accompagnait à sa dernière demeure le corps de M. Vernéjoël, maire de la commune et membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Bretenoux.

Les sentiments profondément chrétiens qu'il a manifestés à ses derniers moments sont une preuve indéniable qu'une bonne éducation porte généralement ses fruits et est une garantie pour l'avenir d'une conversion parfois tardive, mais toujours sincère.

Accident. — Vendredi dernier, à 8 heures du matin, le cheval du nommé Arbois, Barhélemy, âgé de 40 ans, jardinier à Cabasut, s'étant détaché, son propriétaire a voulu le reprendre; mal lui en a pris, car l'animal lui a fracassé le visage d'un coup de pied; la lèvre inférieure a été coupée et plusieurs dents de la mâchoire supérieure ont été brisées.

M. le docteur Clary lui a prodigué les soins nécessités par son état. Tout fait espérer que cet accident n'aura pas de suites graves.

Courrier de Gourdon. — A partir du 1^{er} novembre prochain, le départ du courrier de Courdon pour Cahors aura lieu à midi 1/4, et l'arrivée à Cahors à 4 heures 1/2.

De cette façon, il correspondra aux trains sur Capdenac, Toulouse, Libos et Agen.

Enlevées par des Bohémiens. — Le *Moniteur du Calvados* raconte que toutes les brigades de gendarmerie sont en mouvement depuis quelques jours à la recherche des femmes et des jeunes filles enlevées ou emmenées par des bandes de bohémiens qui infestent le pays et y commettent tous les méfaits.

Le *Moniteur* cite le nom d'une jeune femme de vingt-deux ans et d'une jeune fille de dix-huit ans, habitant Isigny, ainsi qu'une jeune fille de onze ans, d'une autre localité, qui ont ainsi disparu et dont les familles sont au désespoir.

Eboulement. — Un éboulement s'est produit entre Cahors et Arcambal, un homme serait pris sous les décombres. Nous donnerons des détails.

Arcambal, 25 octobre.

L'homme est sorti du poits à l'instant seulement (c'est-à-dire vers 2 heures 1/2); il éprouve une grande fatigue, peut à peine se tenir debout mais on espère le sauver.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 15 au 22 octobre 1887.

Naissances.

Andrieu, Pierre, aux Tuileries.
Besse, Lucien, rue Catala-Coture.
Capus Léon, rue du Portail Alban.

Mariages.

Pechberty, Hypolite, et Valérie, Louise.
Lugan, Louis, et Ramadier, Marie.

Décès.

Tolle, Basiline, 44 ans, boulevard Gambetta.
Bach, Gabriel, 4 mois, à Cabessut.
Castrex, Marie, 10 ans, rue du Lycée.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant exploit du ministère de M^e Louis Murel, huissier à Montcuq (Lot) en date du vingt-deux octobre courant enregistré,

La dame Anne Alazard, sans profession, épouse du sieur François Bernadou, propriétaire, sans profession, avec lequel elle est domiciliée au lieu de Maisonnette, commune de Montlauzon,

Ayant constitué M^e Jules Billières pour avoué, a formé contre ledit François Bernadou, son mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné,
Cahors, le 25 octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé : Jules BILLIÈRES.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de Justice.

PUBLICATION

A fin de Purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit du ministère de M^e Joseph Aymond Duc, huissier à la résidence de Cahors, en date du vingt octobre courant, enregistré,

Il a été notifié à :

1^o Monsieur le procureur de la République, près le Tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice dudit Cahors, en parlant à lui-même, qui a visé ledit exploit;

2^o A dame Anne Lestandie, dite Julie en famille, sans profession, épouse du sieur Jean Conquet, négociant, avec le quel elle est domiciliée à Cahors, en son domicile en parlant à sa personne.

Un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le premier octobre courant, enregistré et expédié en forme, constatant le dépôt audit greffe de la copie dûment collationnée, signée de M^e Jules Billières, avoué et enregistré d'un acte passé devant M. Jean-Henri Costes, requérant, maire de la ville de Cahors, y domicilié, agissant en sa dite qualité de maire, le vingt-un septembre dernier, enregistré, contenant vente par Jean Conquet, négociant et Madame Anne Lestandie, dite Julie en famille, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Cahors, en faveur de la ville de Cahors, d'une superficie de cent trois mètres, soixante trois centimètres carrés à prendre dans un immeuble plus important, situé à Cahors, rue des Capucins et avenue de l'Abattoir, ladite parcelle de terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue des Capucins. Cette vente a été faite moyennant la somme de mille deux cent quarante-trois francs cinquante-six centimes, payable ainsi qu'il est stipulé au dit contrat.

Afin que Monsieur le procureur de la République et Madame Anne Lestandie, dite Julie en famille, épouse Conquet, n'en ignorent, et qu'ils aient à prendre, sur les biens immeubles vendus par ledit contrat, dans l'intérêt de dame Conquet ou de toutes autres personnes, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable dans le cours des deux mois qui suivront la publication qui sera faite des présentes. Leur déclarant que ce dé-

Les dits immeubles seront affranchis des hypothèques légales. Déclarant en outre à Monsieur le procureur de la République, que ceux du chef desquels il pourr...

L'avoué poursuivant, Signé: J. BILLIÈRES.

Table of market prices for various goods and bonds, including 'Cours au 24 octobre' and 'Bourse de Paris'.

BOURSE DE PARIS du 24 octobre.

Actions Compagnie générale Transatlantique, 530 francs ferme. Obligations anciennes, 505 francs.

Faiblesse de Sang

Rosières-sur-Mance (Haute-Saône), le 6 juillet 1887. — Ma femme souffrait depuis quatre ans d'une faiblesse de sang qui lui donnait de violents maux de tête et de grandes douleurs d'estomac...

Advertisement for 'INJECTION BROU' with text: 'L'usage quotidien, sans la moindre addition de substances étrangères...'.

Santé à tous, adultes et enfants, sans médecine, sans purges et sans frais, par la précieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, épilepsie, glaires, flatulences, acidités, coliques, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelnaud, le duc de Ploussow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 23 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 2 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Le BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Le ROBBOUYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le ROBBOUYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommès, Eucostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofulose et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm., 102, r. Richelieu, Succr de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT LES TARDES-AVISÉS OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL

(Suite)

Plus le dit Leveillé se trouve avoir fourni suivant son estat qui feust distribué aux soldats des dits corps de garde un fromage pezant quarante trois livres qu'il prit de Toury mar... à raison de 4' la livre comme il est certifié montant 8' 12' cy... 8' 12'. De plus a esté fourni à la mesme occasion pour les dits corps de garde par le nommé Lapeyrière bolanger la quantité de 765' pain qui feust aussy distribué aux dits soldats qui fait le nombre de 7 q^{tes} 19 q^{tes} 11^{bs} montant à raison de 4' la quarte la somme de 29' 10' cy... 29' 10'. Plus le dit Lapeyrière a fourni suivant son autre estat par luy baillé pour la somme de 100' 13' de vin ou pain qui feust distribué aussy aux soldats des dits corps de garde, les deux estats attachés ensemble... 100' 13'. Comme aussy le nommé Dilhac Frizadel a baillé en pain ou en vin distribué au corps de garde du Pont-Neuf suivant son estat, 17' cy... 17'. De mesme la veuve de Conduchié hostesse à la Barre a fourni à la mesme occasion et suivant son estat a concurrence de la somme de 70' 19' 10^{bs} cy... 70' 19' 10^{bs}. Et pendant ce temps il feut pris du sieur Machinel, marchand, quatre flambeaux pour mettre sur les portes pour observer la contenance des paisans revelles montant suivant son estat 18' 10' cy... 18' 10'. De mesmes le nommé Dauriac hoste au Pont-Neuf auroit fourni suivant son estat la somme de 13' pour de vin baillé aux deux corps de garde du Pont-Neuf cy... 13'. Le sieur Carriol marchand de Labarre a aussy fourni aux corps de garde de Labarre et suivant le certificat du sieur Pradinat capitaine pour 37' et demi fromage montant 7' 2' cy... 7' 2'. Louis Bach revendeur d'eau de vie a fourni suivant son estat pour les dits corps de garde pour la somme de 21' 15' d'eau de vie à raison de 3' la paugue et demande aussy deux journées de son cheval à raison de 15' par jour montant 23' 5' cy... 23' 5'. Comme aussy, Jean Conduchié aussy revendeur d'eau de vie bailla à la mesme occasion 12 paugues d'eau de vie qui reviennent comme dessus à raison de 3' la paugue... 1' 16'. Comme aussy Lugan Lavigne marchand a fourni aux dites troupes et distribué suivant son estat pour la somme de 23' 3' 10^{bs} de fromage, chandelle ou foin cy... 23' 3' 10^{bs}. Le sieur Gaillard a fourni aussy suivant son estat et distribué à la mesme occasion de poudre ou cordage à concurrence de la somme de 24' 7', suivant son estat cy... 24' 7'. Il est encore deub au nommé Pechbru loueur de chevaux la somme de 12' pour les chevaux qui furent pris dans le besoin ou pour Messieurs les officiers et Messieurs les consuls cy... 12'. Comme aussy au nommé Dilhac Frizadel pour le louage des chevaux baillés à la mesme occasion suivant son estat 6' cy... 6'. Il est encore deub aux marchands de la ville nommés et désignés dans l'estat cy remis 79' trois quarts et demy poudre laquelle feut distribuée aux dits soldats et qui revient à raison de 25' la livre à la somme de 99' quinze sols trois deniers cy... 99' 15' 3^{ds}. De plus il feut baillé pour le corps de garde de la barre par le nommé Louis Amouroux cabaretier une barrique de vin qui feut distribué à Messieurs les officiers et soldats suivant son estat 6' cy... 6'. Comme aussy a esté fourni par le nommé Toury marchand de fromages à concurrence de 6 q^{tes} 37 l. fromage qui a esté aussy distribué à tous les corps de garde successivement dans lequel estat 43 l. de fromage baillé à Leveillé ne sont pas comprises comme les ayant incérés dans son compte lesquels 6 q^{tes} 37 l. fromage reviennent à raison de 17' 10' le quintal à la somme de 116' 5' hy... 116' 5'. Il a esté aussy fourni pour toutz les dits corps de garde de bois fagots ou serment à concurrence de la somme de 274' 15' compris audit montant la somme de 7' 10' qui feut baillée à un capitaine de grenadiers de Normandie qu'il distribuait aux grenadiers qui travaillèrent aux fortifications de la porte de Labarre et qui revient en tout à la somme de 274' 15'. Il se justifie encore que Talaysac marchand serrurier de la présente ville a fait de travail en la dite qualité pour les fortifications de la ville à concurrence de la somme de 179' 16' 9^{ds} compris le fer employé audit travail suivant son estat cy... 179' 16' 9^{ds}. Il est encore justifié que Cosme Poujade charpentier et autres ses associés ou employé pour les dites fabrications despense ou journée à concurrence de la somme de 81' 1' suivant son estat cy... 81' 1'. Plus le dit Cosme Poujade a encore fait du travail pour les dites fortifications ou bois par luy fourni à concurrence de la somme de 226' 10' suivant son estat cy... 226' 10'. De plus le dit Poujade a remis un estat de ce que son fils a pris pour le dit travail en gros clous pour les dites réparations qui revient à la somme de 18' 16' cy... 18' 16'. De mesmes le nommé Bessede, masson, Cambayrac, Garrigues et autres associés ont baillé un estat des journées qu'ils ont employées aux dites fortifications revenant à 37' et des matheriaux qu'ils ont pris de divers particuliers pour faire les dites fortifications qui revient en tout suivant le dit estat à la somme de 115' 10' 6^{ds} cy... 115' 10' 6^{ds}. Les nommés Mourgues et Lonjou ont remis un estat du bois qu'ils ont fourni pour les dites fortifications qui revient à la somme de 108' suivant leur estat et a remis aussy le dit Lonjou en son particulier pour deux canes ais employé comme dessus à 1' 10' la cane montant 3' le tout 108'. Il est encore aussy deub à Gaubert Courrejou sieur et ses associés pour des journées qu'ils ont employées pour les dites fortifications et suivant son estat la somme de 5' 17' cy... 5' 17'. Comme aussy il est deub aux nommés Vayssié et Parro charpentiers pour 23 journées qu'ils ont employées pour les dites fortifications la somme de 21' à raison de 15' la journée cy... 21'. Il est encore deub au sieur Mathivet, marchand, la somme de 18' 10' pour quatre flambeaux qu'il bailla le 13 mars qui furent baillés aux officiers et soldats qui estoient de garde aux portes de la ville ou pour aller toute la nuit visiter les corps de garde montant à raison de 20' la livre 18' 10' cy... 18' 10'. Et est encore deub au dit Mathivet 2' 2' pour 7 livres de balles qui furent aussy distribuées aux habitants et soldats comme il est justifié de l'estat cy dessus cy... 2' 2'. La veuve de Burgalieres marchand demande aussy suivant son estat la somme de 22' 5' pour avoir fourni certaines barriques bois ou cinq quanteaux paille pour les fortifications nécessaires ou pour les soldats suivant son estat cy... 22' 5'. On trouva à propos de faire couper le chemin qui est au bout du corps de garde du Parbillié par lequel chemin on alloit à la première porte du Pont neuf pour entrer dans la ville et ce afin qu'on ne peut pas y venir de ce costé ny entrer par conséquent par cette porte, et il feut baillé à plus de quarante personnes qui y travaillèrent pour leur despense ou journées la somme de 13' suivant le mandement de Messieurs les maire et consuls cy... 13'.

Il fut encore trouvé nécessaire denfoncer la voute qui est à la première porte du pont de Valandres pour empêcher par là que personne ne peut entrer et rendre d'autant plus l'entrée difficile et comme inaccessible et pour abattre la dite voute ou la remettre en son premier estat et achever de réparer les deux premières portes en venant à Cahors et la dernière en entrant ou pour recouvrir le premier corps de garde qui est à l'entrée ayant esté tout brisé par ces paysans à coups de pierres qui estoient à la montagne est mis en despence la somme de 200' cy... 200'. De plus il feut trouvé à propos par les officiers du second bataillon de Normandie de terrasser les portes de la ville et d'y mettre des barriques remplies de terre derrière avec des barrières aux dites portes et il leur en feut pris 100 de divers habitants lesquelles se sont toutes gastées et ne peuvent servir de rien qu'à bruler et demandent pour le paiement 200' cy... 200'. Plus pour avoir envoyé tous les jours à cheval ou à pied diverses personnes à Mercuès ou en divers autres endroits pour observer ces paysans revelles demandent la somme de 40' qui leur a esté baillée pour leur despense ou salaire cy... 40'. Comme aussy demandent pour la chandelle qui a esté fournie aux corps de garde des dites troupes et prise de chez Balmay marchand suivant son estat la somme de 130' cy... 130'. Monseigneur le marechal de Montrevel estant venu en ville à l'occasion de ces paysans revoltés il alla logé à l'évêché avec Monseigneur l'Intendant le 27 mars dernier, et Monseigneur l'Evesque ny estant pas, Messieurs les maire et consuls creurent qu'ils ne pouvaient pas se dispenser de luy faire fournir du pain, vin, bois, charbon, bougie, chandelle et ce qui est contenu aux estats cy après. Il feut fourni pain blanc pour la table de Monseigneur le Maréchal pendant le temps qu'il resta en ville ou qu'il repassa, Monseigneur l'Intendant estant avec luy, 600' de pain fin faisant six quarts de bled et 365' pain pour les domestiques faisant trois quarts bled et en tout neuf quarts qui font à 4' la quarte 36' suivant l'estat de Combelles bolanger cy... 36'. Il feut encore baillé par le sieur Balmay marchand, bougie, chandelle, flambeaux ou autres choses à concurrence de la somme de 35' 6' 6^{ds} cy... 35' 6' 6^{ds}. Il feut pris de chez M^r Vidal avocat trois barriques vin vieux qui luy a esté payé suivant son receu à la somme de 42' cy... 42'. Il feut porté à l'évêché cinq douzaines de verres qui reviennent à 7' 10' à raison d'un sol six deniers pièce cy... 7' 10'. Il feut encore pris de chez Gaillard marchand à concurrence de 11' 18' de marchandises suivant son estat... 11' 18'. De plus feut fourni pour de bois ou fagots pendant le temps qu'il resta à Caors ou en revenant ou de paille pour ses chevaux pour la somme de 20' cy... 20'. Les trois tours qui composent le dit pont des Valandres et qui font un des hornements de la ville et qui servent pour la deffandre menassant une ruine évidente de mesme que l'autre corps de garde si le toit nest réparé promptement et pour les réparations nécessaires et indispensables est mis en despence la somme de 1000' cy... 1000'. La grosse tour de la Barre et le corps de garde avec la tour appelée du Ladré et celle de la rivière de Saint-Mary qui est joignant la rivière et autres qui sont sur le rampart n'ont pas moins besoin d'estre réparées menassant aussy une ruine évidente et prochaine partie des toits estant tombés comme tous gastés et mesme le fondement ou pour remettre le tout en estat demandent la somme de 1000' cy... 1000'. Comme aussy les portes du Pont vieux, celles du Pont neuf et la grille de fer du dit pont ont besoin d'estre aussy réparées et pour les dites entières réparations demandent la somme de 600' cy... 600'. Cette révolte des paysans a fait que le fermier du pont des Valandres qui avait affermé le droit de passage ou d'entrée à quatre vingts livres par ans, a abandonné le dit ferme personne ne pouvant entrer ny sortir moins encore les charrettes et chevaux et, ainsi la ville doit estre indemnisée de la dite somme de 80' cy... 80'. De mesme les fermiers de la Barre, Pont neuf et Pont vieux demandent une indemnité n'ayant pas jouy de leurs droits à cause de cette révolte de paysans laquelle peut aller à la somme de 400' cy... 400'. Le fermier de la Bladerie qui n'a pas jouy de son droit par les raisons cy dessus personne n'estant presque venu au marché demande aussy son indemnité qui peut aller à la somme de 100' cy... 100'. Le fermier du rivage demande aussy pareille somme cy... 100'. Comme aussy le fermier de la poissonnerie demande pour son indemnité la somme de 50' cy... 50'. Comme aussy pour l'indemnité qui est deue aux Capucins pour leur avoir enfoncé la porte de leur enclos qui est proche celle du pont de Valandres, le corps de garde du dit pont s'estant placé à cet endroit le dit jour 13 mars dernier demandent 30' cy... 30'. De plus, demandent la somme de 20' pour la valeur de cinq quarts de bled qui furent distribués en pains aux mesmes troupes suivant l'estat remis par Pierre Mourgues cy... 20'. * * * Le comte de Boissières, dont le rôle fut si prépondérant dans cette circonstance, et qui avait montré au milieu de ces troubles tant d'énergie, de présence d'esprit et de générosité, rendu de si grands services au roi, à la province et même aux revoltés, fut nommé par le roi commandant de Cahors et du Quercy. Cette fonction, dont il était si digne, et qui était la juste récompense de son zèle, faillit avoir pour la ville des suites fâcheuses. Nous n'en ferons connaître que quelques détails empruntés aux délibérations consulaires du temps (1). Ce sera comme l'épilogue de ce fragment d'histoire locale. Le 14 juillet 1707, M. le Gendre écrivit aux maire et consuls de Cahors que la communauté devait donner à M. le comte de Boissières, comme commandant du Quercy, une maison convenable pour lui et pour tout son équipage avec l'ustensile nécessaire (2). Le 27 juillet, le Conseil général de la ville composé des députés des corps de ville, chapitre cathédral, présidial, université, élection et d'un grand nombre d'avocats et de bourgeois, se réunit à l'hôtel de ville, au son de la grande cloche, et M. Dayma, maire, lui donna lecture de la lettre de l'Intendant. « Sur quoi, dit le procès-verbal de cette réunion, a esté unanimement délibéré et conclud que M. Dayma prendra la peine d'aller à Montauban pour représenter à Monseigneur l'Intendant l'estat misérable des habitants de Caors, ce qu'ils ont souffert à l'occasion de paysans revoltés par un nombre infini de troupes qui ont passé et repassé à Caors et qui y ont logé et y logent actuellement, afin qu'il ait la bonté et la charité de vouloir ordonner que l'ustensile qu'il voudra bien régler en faveur de Mons^r le comte de Boissières et le loyer de la maison seront également régalez sur les trois élections de Caors, Figeac et Montauban. (1) Archives communales de Cahors. (2) On donnait le nom d'ustensile à la contribution quotidienne allouée aux troupes en quartier d'hiver. Les sommes destinées au paiement de l'ustensile étaient prélevées par les syndics des paroisses, imposées au sou pour livre de la taille. On entendait aussi par ce mot le droit qu'avait un soldat logé chez l'habitant à l'usage du lit, du feu, du pot et de la chandelle. (3) Archives communales de Cahors. (Extrait du Bulletin de la Société des Etudes). (A suivre)

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

THERMES
DE
CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE
DU
Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabilloirs, cabines de bains, etc.).
Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noël 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

DU PIN
LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
& L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

PHÉNOCUIT 1888. DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX EXP. INT. 1888. MÉD. CONCOURS
Académie nationale

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DENTS & DENTIERS
PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* **AUDOUARD** *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON"
Prévenant la Carie et le déchaussement de dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

LE TÉLÉGRAMME
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleury, 83, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Générées, Éclair-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.
Payable Cinq Francs par mois
FRANCO D'ACCOMMODATION, ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Le propriétaire-gérant, Layton.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec ou massage, ensemble.....	1 fr. 50	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
des un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Établissement Hydrothérapique
du Docteur Teyssède
CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.